

# **TARIFS 2019**

100 € (par 10 : 90 €)

## (applicables au 01/10/2018)

	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
Licence Assurance <b>FFVP</b>	89,18 €	168,54 €
tarif variable en fonction de l'option d'assurance souscrite, de :	84,18 à 426,18 €	<i>163,54 à 505,54 €</i>

**NEW** 

Adhésion annuelle ECOLE (hors licence assurance) TOUT COMPRIS JUSQU'AU LÂCHÉ SOLO		
(pour non breveté à l'inscription, limitée à la première année) - Heures de vol illimitées du 01/10/2018 au 31/12/2019,	1480 €	1980 €
- Coûts des remorquages avion inclus jusqu'au lâché en vol solo dans l'année		
Pour progresser rapidement, il est fortement conseillé aux élèves de participer aux stages de progression organisés par le club.		
Adhésion annuelle PERFECTIONNEMENT incluant jusqu'à 25 heures de vol en 2019	750 €	980 €
Adhésion annuelle ENTRAINEMENT incluant jusqu'à 50 heures de vol en 2019	980 €	1320 €
Adhésion annuelle PERFORMANCE sans limitation des heures de vol en 2019	1450 €	1940 €
Heure de vol au-delà des 25 ou 50 heures	22 €	28 €
NB : somme incluse dans chaque système d'adhésion : - la cotisation club statutaire : - la participation aux frais de fonctionnement : Le suivi des cours théoriques, les séances sur simulateur, et les frais d'instruction en vol, sont compris dans les forfaits	20€ 630€	
Avance pour les frais de remorquage à verser à l'inscription (hors adhésion ECOLE)	100 €	

Réductions accordées (sur adhésion pleine, réduction non cumulable)					
Famille (1 <sup>er</sup> membre inscrit : plein tarif)	Réduction pour les autres membres d'une même famille.	-100 €	-100 €		
Membre ALC	A jour de cotisation ALC	-150 €	-200 €		
Adhésion après le 1 <sup>er</sup> juillet 2019	(hors adhésion ECOLE)	-150 €	-200 €		
Remorqué avion	Le centième d'heure	2,20 €	2,60 €		
Motoplaneur DIMONA	Le centième d'heure moteur	0,58 € (58€/h)	0,68 € (68€/h)		
Formule	Tout compris : Licence/assurance FFVP	420 €	480 €		
découverte 6 jours	(6 jours), formation au simulateur, 6 vols en planeur avec instructeur	nous consulter pour les dates possibles			

web: www.cvvl.fr / tél : 04 72 50 24 43 mise à jour du 08 octobre 2018

Vol d'initiation



## TARIFS 2019

## (applicables au 01/10/2018)

- Pour les membres ou associations propriétaires de planeurs, sont inclus dans l'adhésion : le remisage du planeur au hangar, de la remorque sous abri et l'accès à l'atelier, ceci dans les limites des places disponibles. (priorités : 1-les planeurs club, 2-les planeurs banalisés, 3-les planeurs non banalisés)

- La mise à disposition d'un planeur par le CVVL pour participation à une compétition, impose la souscription d'une adhésion annuelle PERFORMANCE, avant le 15 mai 2019 (ceci pour garantir un entraînement suffisant du pilote concerné).

### Fin de validité des inscriptions : 31/12/2019 <u>Adhésion et assurance non remboursables</u>

### Décompte des heures de vol :

Ecole : 100% à l'élève-pilote Biplace en solo ou monoplace : 100% au Cdt de bord

Biplace avec un passager privé, non membre du CVVL : 100% au Cdt de bord

Biplace avec 2 membres du CVVL inscrits: 100% par pilote

Dépannages air (le centième d'heure)	1,80 €
--------------------------------------	--------

Le passage d'un système d'adhésion à un autre n'est autorisé qu'une fois par an au prix de : (ce changement doit être effectué avant un dépassement de 5 heures du forfait initial)					
Adhésion « Perfectionnement » vers « Entraînement »		330 €	420 €		
Adhésion « Entraînement » vers « Performance »		670 €	920 €		
Adhésion « Perfectionnement » vers « Performance »		900 €	1260 €		
Pilotes de passage (max 10 jours par an)	par jour de vol	15€	15€		
	par heure de vol	30 €	35 €		
Pilote adhésion réduite (soumis à accord du CD)	Sans vol sur les aéronefs du club ou des autres privés basés au club (hors fonction instructeur ou remorqueur), sans utilisation du hangar et de l'atelier	300 E			
Adhésion membre « non-volant »	Cotisation club statutaire et licence annuelle FFVP de type ASSO (non volant)	80 €			

#### **NEW**

Pour les inscriptions d'octobre et de début d'année, règlement possible en plusieurs fois par chèques, avec le dernier encaissement au plus tard le 31 mai 2019.

Lors d'une première adhésion « ECOLE », un bilan est fait après 6 vols. En cas de désistement, un montant de 600€ reste acquis au club.

Les tarifs des remorqués et de l'heure moteur peuvent être modifiés sans préavis en cours d'année en fonction du prix du litre d'essence.

Tout membre du CVVL doit assurer l'approvisionnement de son compte-pilote, de manière à le maintenir constamment créditeur. Un membre dont le compte est débiteur n'est plus autorisé à voler.

web: www.cvvl.fr / tél : 04 72 50 24 43 mise à jour du 08 octobre 2018